



Le baromètre du SIAO 93 synthétise les principales données sur l'activité de mise à l'abri et de régulation de l'offre et de la demande de places d'hébergement/logement en Seine-Saint-Denis. Au troisième trimestre 2024, le 115-93 a traité quotidiennement un peu plus de 300 appels en moyenne. En moyenne par mois, 5 647 demandes de mise à l'abri en ménage ont été enregistrées au SIAO 93 et 388 ménages ont été mis à l'abri. Le troisième trimestre de l'année 2024 est une nouvelle fois marqué par une légère baisse des mises à disposition des places d'hébergement et de logement, passant de 507 au deuxième trimestre à 481 pour ce trimestre. Les services du SIAO 93 ont enregistré 456 ménages sur Syplo (Système Prioritaire Logement) : jamais autant de ménages n'avaient pu être labellisés Syplo par le pôle hébergement logement au cours d'un trimestre.

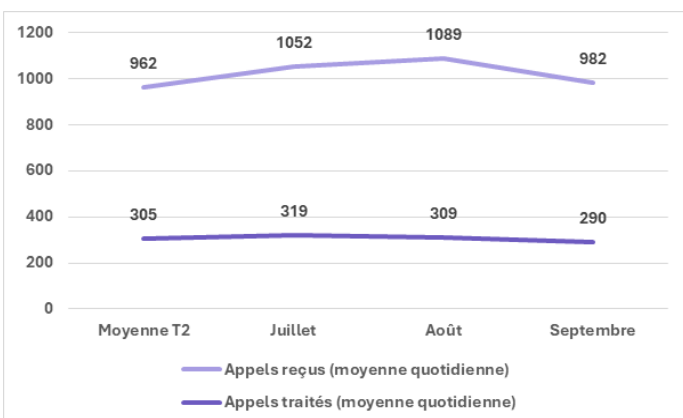
Mise à l'abri

Au cours du troisième trimestre 2024, le 115-93 a reçu plus de **1000 appels par jour en moyenne (Graphique 1)**. Cette donnée est stable depuis le début de l'année. Le temps d'attente pour les appels traités s'est stabilisé depuis plus de deux ans à plus d'une heure trente d'attente. De fait, la difficulté à joindre le numéro d'urgence 115 constitue **un élément essentiel du non-recours au service de la mise à l'abri¹**. Un appel sur trois inscrit en file d'attente est décroché. Le nombre d'appels traités quotidiennement par les écoutantes et écoutants sociaux du 115 est de 306 en moyenne sur ce trimestre. Cette donnée est constante depuis 2 ans.

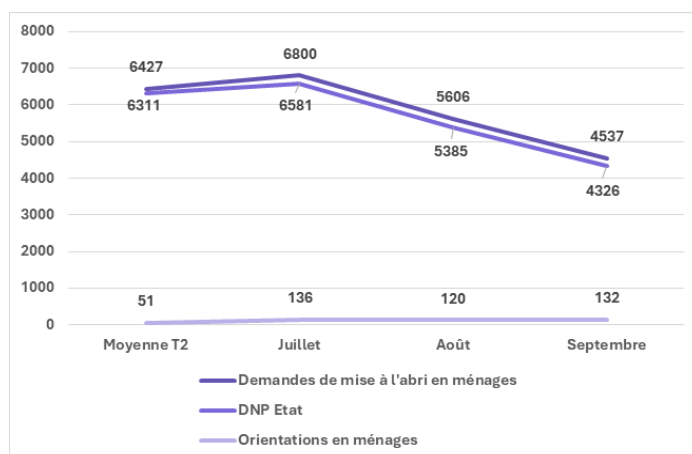
En moyenne par mois, **5 647 demandes de mise à l'abri** au cours du trimestre ont été enregistrées par le 115-93 (**Graphique 2**). Il est à noter un **pic important de demandes au mois de juillet**. Sur la période, 388 ménages ont été orientés, c'est plus du double que lors du trimestre précédent. 58% des ménages mis à l'abri l'ont été au sein d'un hôtel et 42% dans des Centre d'Hébergement d'Urgence directement régulés par le service de la mise à l'abri dont une partie a ouvert ses portes au cours de la période. Néanmoins, le taux de demandes non pourvues en ménages sur le trimestre reste supérieur à 96%.

¹ Voir les résultats de l'enquête flash sur le non-recours au 115 de l'été 2024 https://www.interlogement93.net/_files/ugd/6497d0_6bb1589a44fe4d4a99395e9e7d94add1.pdf

1. Moyenne quotidienne des appels reçus et des appels traités au 3e trimestre 2024



2. Demandes de mise à l'abri, demandes pourvues et non pourvues en ménages au cours du troisième trimestre 2024



Acteurs de la Veille Sociale (EMA et ADJ)

→ La régulation des équipes mobiles d'aide (REMA) a pour objectif de coordonner les actions des équipes de maraude, afin que soit rendue cohérente la couverture territoriale des maraudes qui interviennent dans le département. Au cours du 3e trimestre 2024, **463 sorties de camions** ont été comptabilisées concernant plus de 1300 personnes rencontrées.

Pour ce trimestre, **11 accueils de jour** du territoire ont enregistré **35 938 passages**, soit près de 12 000 passages en moyenne chaque mois. 10 de ces accueils de jour permettent aux personnes qui se rendent sur place de prendre une douche et de laver leurs vêtements. Ce sont 6749 douches et 2511 prestations laveries qui ont pu être réalisées par les accueils de jour. Enfin, 28 000 repas et petits déjeuners ont été distribués au cours du trimestre par 9 des accueils de jour du territoire.

Dispositifs spécifiques

La Cellule 115

→ **La cellule fixe** du plateau 115 reçoit des signalements d'écotants du 115, des CCAS du territoire, du Conseil départemental ou d'autres partenaires de la veille sociale concernant des ménages qui nécessitent une attention particulière. 857 signalements ont été reçus ce trimestre. Les signalements peuvent permettre par la suite l'intervention des équipes mobiles médico-sociales, l'orientation vers des travailleurs sociaux du droit commun, le transfert du dossier du ménage vers le pôle hébergement-logement dans le cadre du dispositif de la rue au logement (« Logement d'abord »). Il s'agit donc d'un acteur central pour les différentes équipes du SIAO. Les signalements traités par la cellule fixe concernent pour 35% des personnes dont la situation est reconnue comme « fragile » et pour 20% des personnes identifiées comme pouvant relever d'un dispositif du logement.

La cellule mobile est une équipe dont l'objectif initial est de s'assurer que les ménages mis à l'abri par le 115 disposent bien d'une évaluation sociale. Au cours du mois de septembre, 65 ménages ont été diagnostiqués par l'équipe de la cellule mobile.

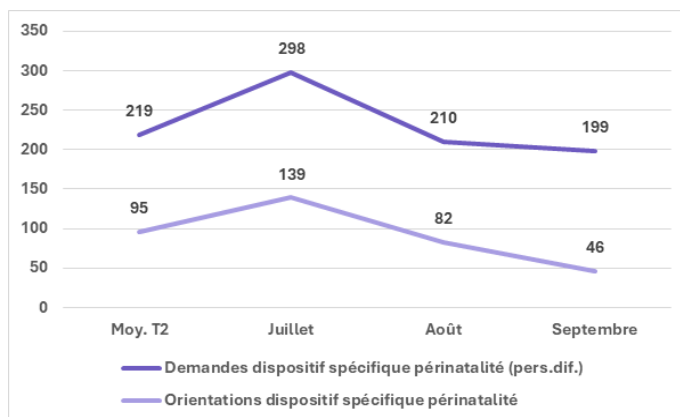
En septembre 2024, un **hôtel dit « sas »** a été ouvert en Seine-Saint-Denis. Ce dernier a vocation à accueillir les ménages au début de leur mise à l'abri et ainsi permettre une intervention rapide de la cellule mobile avant une réorientation au sein des différents dispositifs gérés par le SIAO 93. A la fin du troisième trimestre, 21 ménages avaient d'ores et déjà été orientés dans cet hôtel.

Périnatalité

→ Les référents périnatalité du SIAO 93 ont pour objectif de rechercher des solutions spécifiquement pour les femmes enceintes ou sortantes de maternité. Avec plus de 707 demandes en personnes différentes (augmentation de 7% par rapport au dernier trimestre), les données de ce trimestre témoignent une nouvelle fois du nombre important de femmes et de nouveaux nés qui sont sans logement (**Graphique 3**).

→ 267 orientations ont été réalisées via le dispositif spécifique par les équipes périnatalité. Les orientations sont en baisse de 6% par rapport au dernier trimestre. Malgré leur caractère d'orientation prioritaire, les équipes du SIAO 93 éprouvent d'importantes difficultés à proposer des solutions adaptées à ces femmes, d'abord en raison de la saturation du dispositif hôtelier et des dispositifs d'hébergement d'urgence mais aussi en raison des difficultés à proposer une solution aux couples et aux « grandes » compositions familiales. En effet, la partie du parc dédiée à ce public spécifique est principalement tournée vers les femmes seules avec enfant(s).

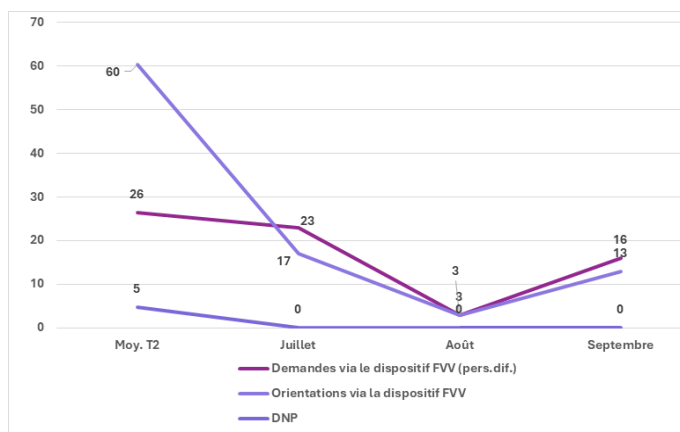
3. Demandes et orientations via le dispositif périnatalité (en personnes différentes)



Femmes victimes de violences

→ Le nombre de demandes de mise en sécurité en personnes différentes pour des femmes victimes de violences est de 42 pour le troisième trimestre de l'année 2024 (**Graphique 4**). C'est 37 personnes de moins que lors du dernier trimestre. Toutes les demandes de mise en sécurité réalisées par ces femmes ont été pourvues ce trimestre.

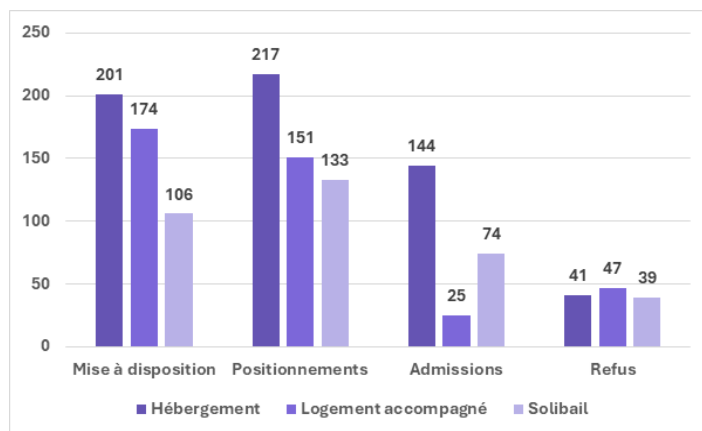
4. Demandes et orientations via le dispositif de mise en sécurité des femmes victimes de violence en personnes différentes.



Hébergement, Logement accompagné et Solibail

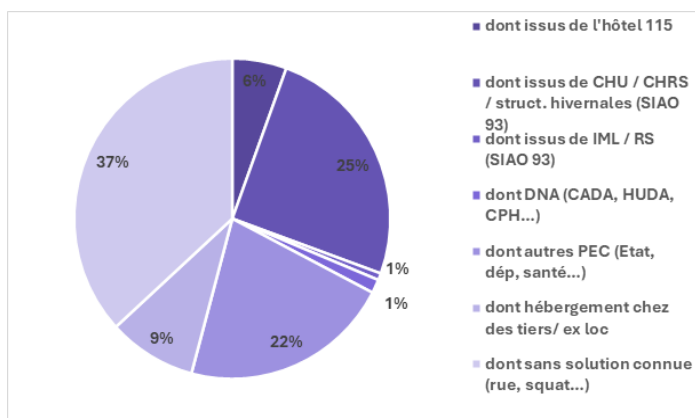
Le troisième trimestre de l'année 2024 est une nouvelle fois marqué par une **baisse des mises à disposition (MAD) des places d'hébergement et de logement**, passant de 507 au deuxième trimestre à 481 pour ce trimestre (**Graphique 5**). Cette baisse globale s'explique en grande partie par la **diminution du nombre de places mises à disposition au sein des dispositifs du logement accompagné et adaptés** : -25% (Foyer de jeunes travailleurs, Foyer de travailleurs migrants, résidences sociales, pensions de familles et résidences d'accueil). Le programme national d'intermédiation locative «Solibail», qui a pour objectif de développer une offre de logement à partir du parc privé, a vu son nombre d'admissions en ménages augmenter, passant de 46 à 74 du deuxième au troisième trimestre 2024.

5. Hébergement, logement adapté/accompagné et Solibail : mise à disposition, positionnement et réponses au 3e trimestre 2024



Enfin, en ce qui concerne les places d'hébergement, regroupant des places au sein des quatre dispositifs d'hébergement (CHU, CHS, CHRS, ALTHO) **le nombre d'admissions en ménages s'élève à 144**. Si ce nombre est en légère progression par rapport au dernier trimestre (+18 admissions), le nombre d'admissions au sein des structures d'hébergement connaît une baisse depuis 2023. A titre indicatif, le nombre d'admissions en moyenne par trimestre était de 243 (ménages) en 2023 contre 155 pour les trois premiers trimestres de l'année 2024. Plus d'un tiers des ménages orientées vers une structure d'hébergement était dans une situation d'errance résidentielle (**Graphique 6**).

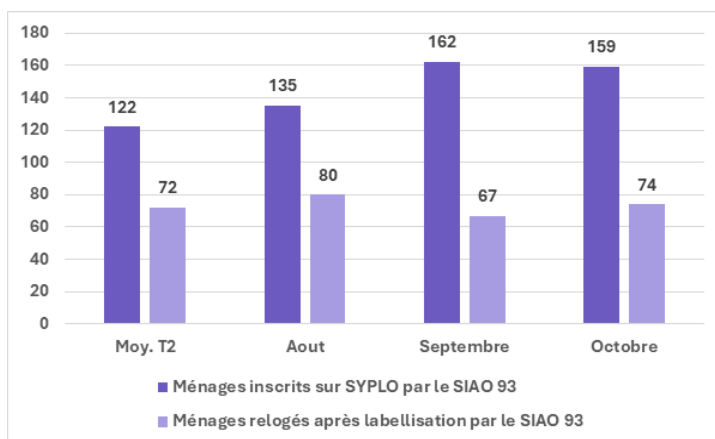
6. Hébergement : Situation des ménages admis au 3e trimestre 2024



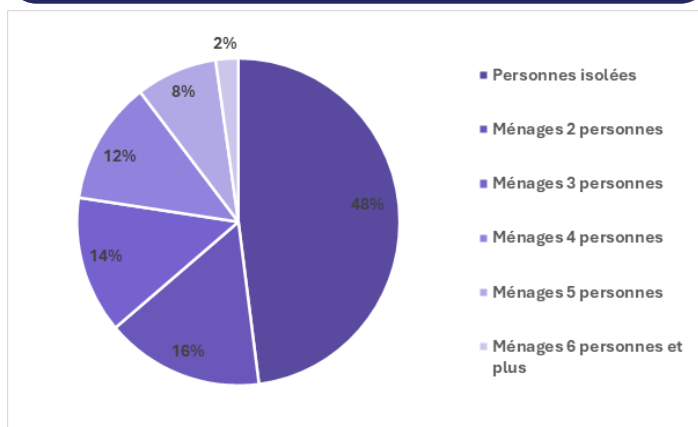
Labélisation Syplo et Accès au Logement

Une inscription sur le logiciel SYPLO par le SIAO permet à un ménage de **bénéficier de points de priorité visant à accélérer son relogement dans le parc social**. Au cours du troisième trimestre 2024, les services du SIAO 93 ont enregistré **456 ménages sur Syplo**, c'est 25% de plus que lors du dernier trimestre (**Graphique 7**). Jamais autant de ménages n'avaient pu être labellisés Syplo par le SIAO 93 au cours d'un trimestre.

7. Ménages inscrits et relogés par le SIAO 93 au 3e trimestre 2024



8. Ménages inscrits et relogés par le SIAO 93 au 3e trimestre 2024



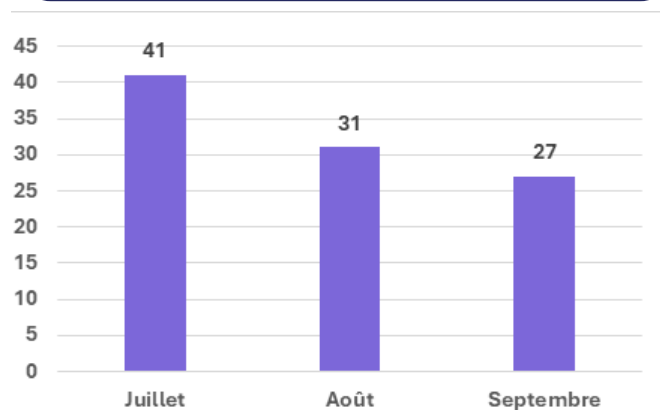
Il s'agit principalement de ménages composés d'une seule personne (**Graphique 8**). Dans le même temps, **221 ménages labélisés ont accédé à un logement**, cette donnée est stable depuis le début de l'année 2024.

Activités transversales

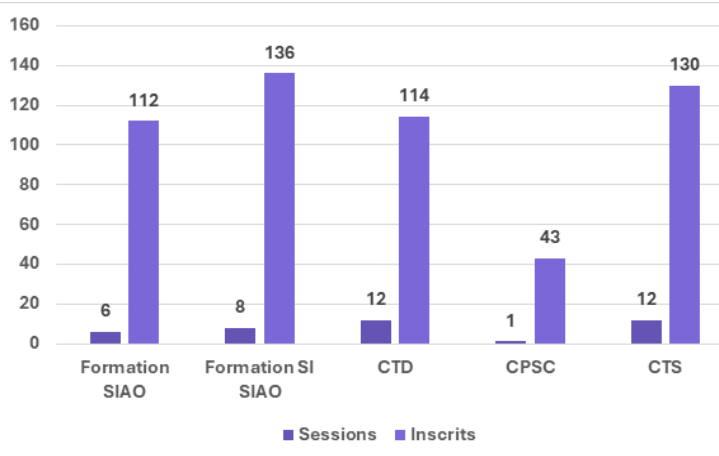
Santé

→ Déployées en 2022, les **équipes mobiles médico-sociales** sont actuellement au nombre de 7. Dans le cadre de leurs interventions, le SIAO 93 porte une mission de coordination et de régulation des demandes d'intervention. Au cours de ce trimestre, 99 demandes ont été adressées à la régulation, cette donnée est une nouvelle fois en très légère hausse (**Graphique 9**). Faire connaître les équipes mobiles médico-sociales auprès des partenaires du département constitue un véritable enjeu pour les équipes d'Interlogement93.

9. Nombre de demandes adressées à la régulation des équipes mobiles de santé



10. Sessions et inscrits aux formations et instances du SIAO au troisième trimestre 2024



Formations

→ Le SIAO 93 propose différentes instances de formation et de commissions pour les professionnels du secteur social. La **formation SIAO** ouverte aux professionnels du département permet de connaître les dispositifs régulés par le SIAO93. L'application SI-SIAO, développée par l'Etat pour la gestion de l'activité de l'ensemble des SIAO, permet de transmettre des demandes d'hébergement, de suivre l'évolution des demandes et d'obtenir des informations sur le parcours des ménages suivis. Sa maîtrise par les travailleurs sociaux du département est donc un enjeu essentiel. Au cours de ce trimestre, 8 sessions de formations ont été réalisées. Celles-ci ont accueilli près de 136 personnes. La **commission du traitement de la demande**, qui a lieu tous les mercredis matin, permet le traitement collégial des demandes reçues. Cette instance a réuni 114 professionnels au cours du trimestre (**Graphique 10**).